

Règlements du concours

«Soyez des ambassadeurs du service de demande de renouvellement en ligne»

1. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours « **Soyez des ambassadeurs du service de demande de renouvellement en ligne** », il suffit de rencontrer les conditions d'admissibilité mentionnées plus bas et de remplir le formulaire qui vous a été envoyé (www.ambassadeur-uniprix.com)

Le concours entrera en vigueur le 19 mai 2015 à 9H00 (heure de l'Est) et se terminera le 12 juin 2015 à 17H00 (heure de l'Est) (« date de clôture du concours »).

Aucun achat requis.

Limite d'une seule inscription par personne pendant la durée du concours.

Le participant peut obtenir une inscription supplémentaire à ce volet en partageant les informations relatives au concours à ses amis et sa famille soit par courriel ou par les réseaux sociaux (Facebook ou Twitter). Une seule inscription supplémentaire par participant, peu importe le nombre de partages effectués.

Aucune autre forme de participation que celle énoncée ne sera acceptée.

En participant au concours, les participants acceptent de se conformer aux règlements du concours et déchargent entièrement et à jamais Uniprix (et tous leurs partenaires contractuels, consultants, agences de publicité et agences de promotion, sociétés affiliées et leurs administrateurs, membres de la direction, agents et employés, incluant tous leurs successeurs, héritiers ou ayants droit) de toutes causes d'action et réclamations, quelle qu'en soit la nature, qu'ils pourraient avoir maintenant ou après contre Uniprix et autres personnes précédemment mentionnées, en lien avec le concours ou le prix gagné.

2. ADMISSIBILITÉ

Ce concours s'adresse à tous les résidents du Québec ainsi qu'à leur famille et amis.

Pour être admissible au concours, les participants doivent :

- être résidents du Québec;
- avoir plus de 18 ans;
- fournir un numéro de téléphone et une adresse de courriel valide afin de permettre aux organisateurs du concours de le rejoindre.

3. PRIX

Le gagnant recevra un iPad Air 2 128 GO. L'appareil est attribué sans la mise en service et toutes les mises en services sont assujetties à une vérification de crédit et aux modalités de service de TELUS.

La valeur totale approximative du prix est de 769\$ + tx.

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre total de bulletins de participation valables reçus et du nombre total de bulletins de participation cumulés de chacun des participants.

Le prix doit être accepté tel quel et n'est pas échangeable en argent comptant. Le prix sera remis uniquement à la personne gagnante.

4. TIRAGE

Le prix sera attribué par tirage au sort par un représentant d'Uniprix le 19 juin à 11H (heure de l'Est) au 5000, boulevard Métropolitain Est, Montréal parmi tous les bulletins de participation valables qui auront été reçus avant la date de clôture du concours.

Le participant sélectionné sera contacté par téléphone et/ou par courriel par un représentant d'Uniprix dans un délai de 2 jours ouvrables. Seul le participant sélectionné sera contacté et le prix sera envoyé par Uniprix uniquement à la personne ayant gagné.

Pour être déclaré gagnant et recevoir un prix, le participant sélectionné doit remplir les conditions d'admissibilité et répondre correctement à la question d'habileté mathématique qui lui sera posée par un représentant d'Uniprix.

Le non-respect d'un des éléments des règlements mentionnés précédemment entraîne la disqualification du participant sélectionné et le tirage au sort d'un autre participant qui devra également répondre aux mêmes critères afin d'être déclarée gagnante.

Le nom du gagnant pourrait être affiché sur l'intranet d'Uniprix.

5. PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Tout gagnant consent à l'utilisation de son nom, de la mention de sa ville de résidence et de son image ou de ses déclarations faites en lien avec le concours à des fins publicitaires dans tout média auquel Uniprix a recours, sans paiement, ni autre rémunération.

6. AUTRES CONDITIONS

Tous les bulletins de participation deviennent la propriété d'Uniprix et sont sujets à vérification par un représentant d'Uniprix.

Uniprix ne peut être tenue responsable des bulletins de participation perdus, volés, retardés, endommagés ou incorrectement acheminés, des défaillances de sites web, des problèmes ou des dysfonctionnements techniques de systèmes informatique en ligne, de serveurs, du matériel informatique ou de logiciels, de la non-réception de courriels (ou de bulletins de participation) par Uniprix en raison de problèmes techniques ou d'encombrement d'internet ou de sites web ou encore de toute autre combinaison de ces éléments, y compris les préjudices ou les dommages subis par l'ordinateur d'un participant ou d'une autre personne liée au concours ou résultant de celui-ci.

Toute inscription frauduleuse, incomplète ou obtenue de source non-autorisée, enregistrée en retard, de nature à être inéquitable envers les autres participants ou autrement non conforme sera rejetée et ne donnera pas droit à un prix.

Uniprix se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis, le Concours ou les prix, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les participants acceptent de se conformer aux décisions des représentants d'Uniprix, lesquelles sont finales.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit résolu. Un différend quant à l'attribution du prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de régler.

Le présent concours est sujet aux lois canadiennes et québécoises applicables. Ce concours est également assujéti à l'ensemble des politiques d'entreprise d'Uniprix.

Tous les prix sont considérés comme des avantages imposables pour l'employé et l'ensemble des taxes en vigueur seront appliqués par Uniprix.